

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

N'a pas pris part au vote

Réf : 2011 - 152

OBJET : Mise en place d'une nouvelle tarification dans les centres socioculturels pour les sorties familiales, les ateliers créatifs et les séjours familiaux

Pendant un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 novembre 2011

L'an deux mille onze le vingt-et-un novembre, à 19h30, le Conseil Municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanine MARY

PRESENTS :

J. MARY - J-Y GENDRON - A. LE HIR - S. ABO - N. DELLAL - G. MONNIOT - G. GUESNON - B. MÉNARD - C. MACKEL - J. MONQUAUT - L. LEGUEDOIS - I. MOULIN - C. VILAIN - A-A BEAUGENDRE - S. MÉRILLON - A. ARCHAMBAULT - L. DAUVERGNE - M-M HAMEL - E-C GOMIS - M. DIAW - M. KORICHI - A.SALL - J. IBORRA - O. INIZAN - D. DUBUISSON - M. KAMLI - T. DIALLO - A. AKAFU - V. SHEREMETI

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

G. MALANDAIN pouvoir à J. MARY
N. BARRE pouvoir à G. MONNIOT
M. PASQUALINI pouvoir à S. MERILLON
R. EL HAROUAT pouvoir à V. SHEREMETI

ABSENT :

B. BOURAHOUANE

SECRETAIRE : A. SALL

ADMINISTRATION : M. LO GIUDICE - P. PELLENNEC - F. HESKIA - C. LE HIR - P. BARBELETTE

Objet : Mise en place d'une nouvelle tarification dans les centres socioculturels pour les sorties familiales, les ateliers créatifs et les séjours familiaux.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2011 portant sur la révision des participations financières des usagers des services municipaux.

Vu la proposition de la nouvelle grille tarifaire portant sur les sorties familiales, les ateliers créatifs et les séjours familiaux pour les usagers des centres socioculturels.

Vu l'avis de la Commission Solidarité du 17 novembre 2011.

Considérant la nécessité de fixer une participation des familles au regard de leurs ressources, et d'introduire de l'équité et de la solidarité entre les Trappistes,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1^{er} : Décide d'appliquer pour les sorties familiales une tarification basée sur le coût de la sortie, transport compris en maintenant la gratuité pour les moins de trois ans conformément au tableau ci-dessous :

Coût de la sortie (prestation et transport)	Nombre de personnes inscrites par famille						
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes	7 personnes
0 à 10 €	2 €	4 €	6 €	8 €	10 €	12 €	14 €
10.01 à 15 €	3 €	5 €	7 €	9 €	11 €	13 €	15 €
15.01 à 20 €	4 €	7 €	10 €	13 €	16 €	19 €	22 €
20.01 à 25 €	5 €	8 €	11 €	14 €	17 €	20 €	23 €
25.01 à 30 €	6 €	9 €	12 €	15 €	18 €	21 €	24 €
Plus de 30.01 €	7 €	10 €	13 €	16 €	19 €	22 €	25 €

Article 2 : Décide d'appliquer pour les séjours familiaux le taux d'effort de 0,09 au quotient familial en maintenant la gratuité pour les moins de trois ans, selon les modalités suivantes :

- Quotient familial inférieur ou égal à 90,20 € : tarif plancher de 8,12 €
- Quotient familial compris entre 90,21 et 966,47 € : taux d'effort : 0,09
- Quotient familial supérieur ou égal à 966,48 € : tarif plafond de 86,98 €

Article 3: Décide de mettre en œuvre ces nouvelles tarifications à partir du 1er janvier 2012.

Article 4 : Décide d'appliquer pour les ateliers créatifs le principe d'une adhésion annuelle de 10 € à compter du mois de septembre 2012.

Article 4 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices considérés au chapitre 70.

FAIT ET DELIBERE A LA MAJORITE DE 27 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET 6 ABSTENTIONS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission

en Préfecture, le
et de la publication,

Trappes, le

Le Maire,
Guy MALANDAIN

21 NOV 2011
25 NOV 2011
Pour le Maire et par délégation
Patrice GUILLENNEC
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme,
Trappes, le 21 septembre 2011

Le Maire,

Guy MALANDAIN